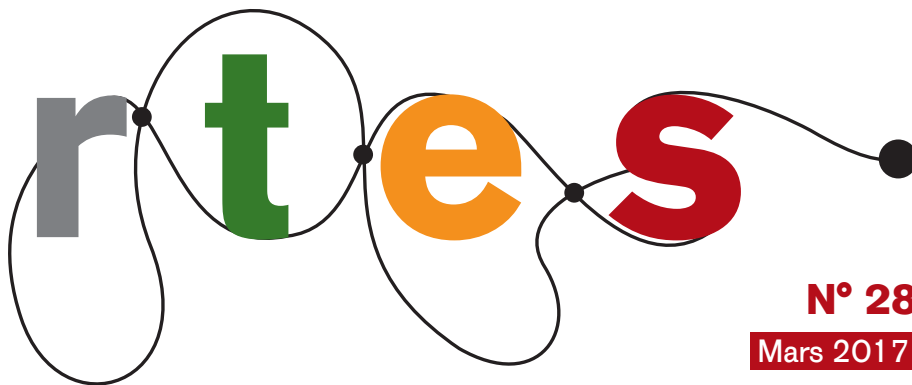
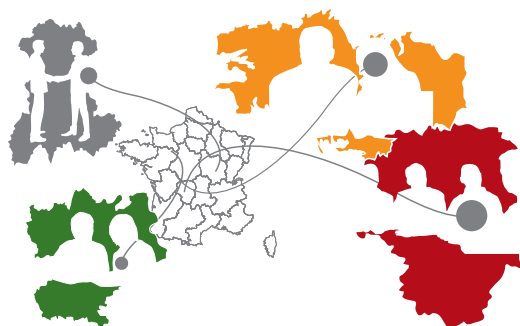




La lettre du **Réseau** des collectivités **Territoriales** pour une **Économie Solidaire**



Sommaire

Initiatives des territoires

2 et 3

- Brest, lutter contre la fracture numérique avec l'ESS
- [Europe] Barcelone, encourager une économie collaborative basée sur les « communs »
- Grenoble Alpes Métropole, favoriser l'appropriation des données libérées avec la Péniche, coopérative du web
- Décoder le numérique (mots-clés)

Transversale(s) Comment les collectivités peuvent-elles appuyer l'ESS dans son appropriation du numérique ? 4

Vie du réseau 8

Vers une gouvernance contributive

Édito

La période électorale qui s'ouvre est l'occasion pour nous, réseau de collectivités, de réaffirmer les valeurs et modes de faire des politiques publiques d'économie sociale et solidaire. Car celles-ci répondent aux aspirations et aux interrogations de nos concitoyens qui veulent participer aux décisions, qui aspirent à être reconnus comme force de propositions et pas seulement être consultés sur des enjeux mineurs ... S'appuyant sur la dimension internationale désormais reconnue à l'ESS, la construction de Communs gérés par la société doit être notre ligne d'avenir.

Aujourd'hui les réseaux sociaux, les outils internet permettent une rapide circulation de l'information, en temps réel, ils favorisent l'expression d'avis et le débat collectif, ils donnent la capacité à lever des fonds pour financer les projets, ils inventent de nouvelles formes de collaboration et de solidarité entre habitants, entreprises, chercheurs et universitaires. La logique du libre, de la plateforme coopérativiste, du travail collectif prend de plus en plus d'importance face aux logiques de l'auto entrepreneuriat précarisé, de la plateforme ubérisante et de l'appropriation individuelle de la plus value.



La construction de Communs gérés par la société doit être notre ligne d'avenir

Dans le domaine de l'emploi, de plus en plus de jeunes et de moins jeunes veulent travailler dans l'ESS pour conjuguer intérêt général, utilité sociale et sens de l'engagement professionnel, comme le signale la récente publication du Labo de l'ESS « Transformer l'emploi, redonner du sens au travail ».

En tant qu'élus à l'ESS, nous devons donc porter encore plus aujourd'hui qu'hier, sur nos territoires, un soutien durable aux initiatives qui montrent de nouvelles activités à promouvoir, dans les déplacements, dans l'alimentation saine et de proximité, dans la gestion des déchets, du réemploi, ou de l'économie circulaire, dans les nouvelles formes d'emplois portés par des chômeurs... Mais pour que cela s'inscrive dans des politiques nationales cohérentes, **il faut réinterroger la posture du politique et défendre la co-construction**, accepter une fonction d'ensemblier dévolu aux collectivités locales et l'expérimentation, en un mot une démocratie active et contributive.

Christiane Bouchart, présidente
du RTES



Dans une société plus horizontale, le **«faire avec»** est crucial lorsque les budgets sont contraints. Cette posture reconnaît que l'élargissement des services s'appuie sur l'implication des personnes.

Regardons autour de nous, l'innovation sociale est abondante : Repair café, recycleries, tiers lieux les initiatives verront leur développement accompagné si nous savons y **prêter attention**.

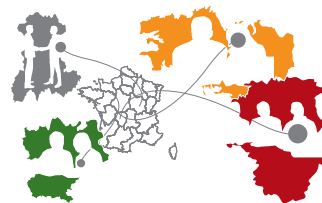
A l'école nous avons plutôt appris à cacher notre copie. Aujourd'hui, l'enjeu est de **donner à voir** pour relier, valoriser, diffuser les initiatives qui portent les transformations sociales.

Coopérer est une attitude peu courante et pourtant c'est le moteur qui entraîne, et développe la confiance en soi indispensable à l'innovation sociale. Il est essentiel que les collectivités encouragent, forment à la coopération et à l'animation de réseaux.

Et enfin les **communs**, ces ressources gérées par un groupe de personnes selon des règles qu'elles définissent sont une nouvelle façon de faire société. Jardins partagés, Amap, SEL, des milliers de personnes partagent des valeurs de solidarité, d'émancipation et de citoyenneté liées à ce mouvement des communs.

Aux collectivités de concourir à donner sens à ce croisement entre numérique et ESS pour donner la priorité à un humain « libre, solidaire et durable ».

Michel Briand, membre du Conseil National du Numérique



A Brest, lutter contre la fracture numérique avec l'ESS

Depuis plus de 20 ans, la ville de Brest en lien avec les acteurs de l'ESS lutte contre la fracture numérique en accompagnant les populations fragiles dans leur appropriation des usages numériques. Brest est également un acteur historique de l'émergence des sites participatifs et plus largement des « communs numériques ».



Les acteurs de l'ESS sont des partenaires importants dans la mise en œuvre de la politique de la municipalité brestoise visant à favoriser l'appropriation sociale des usages numériques. C'est ainsi que 108 **Points d'accès publics à internet (PAPI)** ont été créés depuis la fin des années 90 dans des espaces municipaux brestois mais aussi dans des locaux associatifs où est assuré un accompagnement en proximité de personnes souvent en difficulté par rapport au numérique. Ceux-ci se positionnent comme des lieux d'inclusion numérique, où l'apprentissage des outils numériques est appréhendé comme un moyen d'améliorer l'estime de soi et l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies. Depuis 2015, ce réseau élargit son action à la fabrication numérique avec les **PAPIFabs**, animés par les acteurs de l'éducation populaire et la Ville, qui travaillent en réseau pour

en proposer l'appropriation au plus grand nombre en lien avec les FabLabs Brestois.

En outre, le **programme « Internet pour tous » en habitat social**, coordonné par la ville de Brest, propose dans les quartiers d'habitat social, une offre d'accès à Internet à moindre coût (1,14 euros/mois/logement) et un accompagnement des habitants pour s'équiper, se former aux outils et gérer leur contrat en téléphonie/internet. Cette première en France est aussi soutenue par Brest Métropole dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique (en complément du déploiement de la fibre optique ou de la couverture des zones blanches) et mise en œuvre en lien étroit avec le bailleur social Brest métropole habitat et l'opérateur Numéricable-SFR. Le service a été adopté sur huit secteurs de la ville, ce qui représente à ce jour 4700 logements susceptibles de bénéficier de cette offre.

Les acteurs de l'ESS s'inscrivent également dans la démarche d'internet participatif initié par la ville et la métropole de Brest, en prenant part à la rédaction d'articles dans le **Wiki-Brest** et les **9 sites participatifs locaux** tels que www.eco-sol-brest.net. Ce webmagazine du Pays de Brest est dédié à la mise en réseau par le web des acteurs de l'ESS et compte aujourd'hui plus de 880 abonnés.

Enfin, les acteurs de l'ESS participent aussi aux **festivals « Brest en biens communs »** et aux **« Forum des usages coopératifs »**. Ces deux événements organisés par la ville de Brest réunissent un public varié d'entreprises, collectivités, réseaux de professionnels et d'enseignants-chercheurs qui réfléchissent notamment à la concrétisation d'une convergence entre ESS et « communs numériques ». Depuis 2013, un réseau de « Villes en biens communs » se met en place, et l'initiative brestoise est devenue un réseau qui relie des initiatives dans plus d'une dizaine de villes (Lyon, Paris, Nantes, Rennes, Toulouse) et villages.

Contact :

Ronan Pichon, conseiller municipal de la ville de Brest délégué au numérique.

Elisabeth Le Faucheur, responsable du service Internet et Expression Multimédia à la Ville de Brest, elisabeth.le-faucheur@mairie-brest.fr

EUROPE • A Barcelone, encourager une économie collaborative basée sur les « communs »

Barcelone développe actuellement une politique co-construite de soutien à l'économie collaborative et à l'ESS et sanctionne les plateformes de location de logements en ligne Airbnb et Homeaway.



La maire barcelonaise Ada Colau, ancienne militante issue du mouvement de révolte contre les expulsions immobilières a décidé en novembre 2016 de sanctionner les plateformes Airbnb et Homestay à hauteur de 600 000 euros chacune, pour avoir loué des appartements sans les autorisations nécessaires.

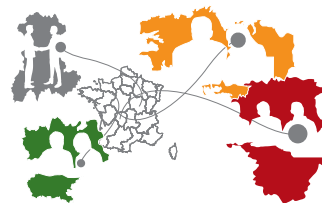
Mais le soutien à l'**économie collaborative** et communautaire fait pleinement partie de la politique de soutien à l'ESS, ainsi qu'en a témoigné Ester Vidal, responsable de l'ESS à la Mairie de Barcelone, lors de la rencontre sur la coconstruction organisée par le RTES à Bordeaux le 4 novembre. L'ESS est considérée dans le cadre d'une vision ample, incluant notamment l'« économie communautaire » (banques du temps, réseaux d'échange, groupes d'auto consommation, groupes auto organisés) fonctionnant avec peu ou pas d'échanges monétaires, mais aussi des expériences de l'économie collaborative sans but lucratif.

A l'issue d'un co-diagnostic des besoins du tissu social local, six lignes directrices ont été définies : formation et accompagnement ; communication (l'ESS a besoin de créer des récits pour le grand public et de nouveaux outils de communication démontrant la valeur ajoutée de l'ESS et son apport à la transformation sociale) ; financement ; inter-coopération ; mises à disposition de ressources et infrastructures publiques ; travail de territoire.

La co-production de cette politique publique se poursuit via des groupes de travail sur des projets concrets, par exemple, l'observatoire des pratiques de l'ESS, les outils de communication en faveur de l'ESS, l'achat public responsable...

Dans le cadre de cette coproduction, BarCola, un groupe de travail souhaitant promouvoir une économie collaborative basée sur les **communs**, a organisé en mars 2016 un événement international à Barcelone : « ProCommuns ». Cet événement a débouché sur **120 recommandations « pour une politique publique de l'économie collaborative des communs »** (développement d'incubateurs, financements dédiés, occupations temporaires de locaux vides, usage des **logiciels libres** et de l' **open data**) qui ont nourri le plan d'action municipal de Barcelone.

Contact : **Ester Vidal**, Ville de Barcelone, service Économie coopérative, sociale et solidaire.



Grenoble Alpes Métropole, favoriser l'appropriation des données libérées avec la Péniche, coopérative du web

Cette Scop de 6 salariés¹ est spécialisée dans les plateformes collaboratives, l'animation de communautés et les données numériques. Elle facilite l'appropriation du numérique par les structures de l'ESS en mettant en œuvre des outils participatifs.



Dans le cadre du processus d'ouverture des données publiques (**open data**) initié par Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, et le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), l'équipe de la Scop la Péniche est intervenue en 2016 auprès des élus, des techniciens, des citoyens du territoire pour accompagner le **lancement du portail data.metropole-grenoble.fr**, dédié à la donnée produite localement et accessible à l'ensemble des citoyens. L'appui de La Péniche a notamment porté sur l'animation de **sessions d'appropriation** des données libérées avec les acteurs du territoire afin d'assurer la réussite de cette ouverture des données publiques. Un événement de lancement a ainsi été organisé en mars 2016 autour du schéma d'ouverture des données de la métropole grenobloise. Deux ateliers ont été organisés pour expérimenter des logiques de coproduction entre services techniques et usagers autour des données liées au handicap et à l'accessibilité. Il s'agissait de mieux connaître les données produites et d'explorer

leur potentiel de réutilisation pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, Grenoble-Alpes Métropole a mobilisé une enveloppe de 1,25 millions d'euros dans le cadre du dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI) des financements européens FEDER pour la construction d'un **programme d'actions sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville**.

Un collectif d'acteurs, dont La Péniche, élabore un programme de formation des médiateurs sociaux aux usages numériques. L'objectif est de structurer un réseau citoyen de médiateurs sociaux (professionnels et bénévoles de l'éducation populaire, de l'insertion, agents de collectivité...) impliqués dans les actions de la Politique de la ville, afin qu'ils intègrent la dimension numérique dans leurs missions quotidiennes en direction des usagers des quartiers prioritaires. Il s'agira notamment de formations à l'écriture sur le web, à l'usage des réseaux sociaux, aux logiciels de création numérique, aux outils collaboratifs favorisant la participation des habitants, à l'utilisation de machines du **FabLab**, ou encore d'ateliers ludiques de codage « coding gouter ».

Contact : **Thomas Lacroix**, contact@la-peniche.fr

¹ La Péniche est par ailleurs partenaire de longue date du RTES pour l'animation du site et la gestion de la lettre électronique.

DÉCODER LE NUMÉRIQUE (Mots-clés encadrés en orange dans les articles et la transversale)

Communs numériques : ensemble des ressources numériques ni privées ni publiques à proprement parler dont la production et la gestion sont collectives et partagées par une communauté. Ces « communs » sont ainsi maintenus et défendus par une communauté émettant ses propres normes de régulation.

Économie collaborative : nouveau modèle économique de pair à pair, qui repose sur des plateformes numériques d'échanges de biens (voitures, logements, perceuses,...) et de services (covoiturage, cours informatiques,...) à visée commerciale ou sans recherche de profit.

Fablab : laboratoire de fabrication ouvert au public où sont mis à disposition des logiciels libres et des outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets.

Financement participatif ou crowdfunding : mode de collecte de fonds, réalisé via une plateforme internet, permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.

FrenchTech : label français attribué à des pôles métropolitains reconnus pour leur écosystème de startups et marque commune utilisable par les entreprises innovantes françaises.

Logiciel libre : logiciel dont la licence juridique permet la libre utilisation, modification et redistribution au grand public, grâce à un accès libre au code source du logiciel.

Opendata : données numériques dont l'accès et l'usage sont laissés ouverts et libres aux usagers.

« Uberisation » de l'économie : Phénomène récent s'inscrivant dans le cadre de l'économie collaborative et tiré du nom de la plateforme américaine Uber de mise en contact direct d'utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport. Dans ce cadre, la plateforme se rémunère par une commission sur les services réalisés par des exécutants ayant un statut de travailleur indépendant donc sans les protections liées au salariat (salaire minimum, congés maladie, congés payés...), ce qui permet d'offrir un service à faible coût aux utilisateurs.



Comment les collectivités territoriales peuvent-elles appuyer l'ESS dans son appropriation du numérique ?

La révolution numérique en cours entraîne un bouleversement rapide des modes de faire pour l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. L'ESS doit elle aussi s'adapter à cette nouvelle donne.

Car si l'ESS et le secteur du numérique partagent des valeurs communes telles que l'idée de réseau, de communauté, de transparence ou même de partage, force est de constater que les acteurs de l'ESS sont encore trop peu nombreux à s'emparer du numérique.

Les collectivités territoriales ont leur rôle à jouer pour appuyer cette appropriation du numérique par l'ESS. Si l'action des collectivités porte aujourd'hui principalement sur l'aménagement d'infrastructures (déploiement du Haut Débit, de la fibre optique, de la 4G, enjeu des « zones blanches »...), elles peuvent également soutenir les acteurs de l'ESS qui s'emparent du numérique et utiliser directement des outils numériques pour faciliter la mise en réseau et le financement de l'ESS. En outre, le rapprochement entre ESS et **communs numériques** et l'ouverture des données (**open data**) des collectivités territoriales ouvrent de nouvelles perspectives pouvant permettre à l'ESS de profiter pleinement de l'essor du numérique.

Des outils numériques participatifs utilisés pour faciliter la mise en réseau et le financement des acteurs de l'ESS

Pour faciliter la liaison entre les acteurs de l'ESS par le biais du numérique, des **sites internet participatifs** se développent sur plusieurs territoires. Certains sont soutenus par des collectivités locales tels que le réseau social territorial www.communecter.org¹, ou le site www.rhone-alpesolidaires.org dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est partenaire.

D'autres collectivités vont jusqu'à initier de tels sites participatifs, comme le fait Brest Métropole avec le webmagazine www.eco-sol-brest.net².

Pour encourager le financement de projets d'ESS dans les territoires, les **plateformes de crowdfunding** ou **financement participatif** sont également des outils numériques qui se développent, comme les plateformes www.bulbintown.com ou www.pretdechezmoi.coop spécialisées dans le financement de projets de proximité favorisant le développement territorial.

Les collectivités locales peuvent également y faire cofinancer par les citoyens des projets publics comme sur www.collecticity.fr, la première plateforme dédiée aux collectivités locales³. Certaines collectivités locales accompagnent les porteurs de projets sur leur territoire, dans

la préparation et l'animation de leurs campagnes de financement participatif, comme le Conseil départemental de Corrèze avec www.coupdepouce-correze.fr ou encore le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec « Propulsons ! ».



© Propulsons, Le site www.cowfunding.fr/propulsons permet de mettre en avant les campagnes de financement participatif de porteurs de projets solidaires dans le Pas de Calais, par exemple une micro-malterie, la création d'un restaurant bio à Arras, ou encore d'un module de formation à destination des décrocheurs scolaires.

Le soutien des collectivités aux acteurs de l'ESS qui s'emparent du numérique

De manière générale, les acteurs de l'ESS ne s'approprient pas suffisamment les opportunités du numérique. Cela peut notamment s'expliquer par la taille limitée de nombreuses structures de l'ESS ou par leur activité s'inscrivant dans des champs traditionnels éloignés du numérique et de ses usages.

¹ Voir la version longue de notre interview d'Akim Oural, dans notre dossier complémentaire sur www.rtes.fr, rubrique Publications > Lettres papiers.

² Voir notre article sur Brest, page 2.

³ Voir notre article dédié sur <http://rtes.fr/Nouvelle-campagne-de-financement>



Les sites de budget participatif

Dans le cadre de leurs démarches de coproduction des politiques publiques, les collectivités locales développent des outils numériques favorables au développement de projets d'ESS tels que les sites de budgets participatifs. Pour exemple, le site dédié www.budgetparticipatif.paris.fr de la ville de Paris joue un rôle majeur dans le dispositif de la mairie, qui depuis 2014 et jusqu'en 2020 a mis à disposition 5 % de son budget d'investissement (soit près d'un demi-milliard d'euros d'ici la fin du mandat).

Les parisien-ne-s sont ainsi invités à faire part de leur projet d'intérêt général sur cette plateforme et à participer en ligne à des ateliers de co-production pour construire collectivement les projets qui concernent une même localisation ou une même thématique. Après un passage en commissions des projets, les parisien-ne-s sont appelés à voter pour leurs projets préférés, toujours sur le site dédié, tandis que des informations régulières sur les projets adoptés et mis en œuvre y sont présentées. De nombreux projets retenus concernent directement l'ESS, tels que le déploiement d'un réseau d'espaces de co-working étudiants-entrepreneurs voté dans le cadre du budget participatif 2014, la création d'un jardin partagé géré par une association d'habitants, l'équipement d'associations d'aide aux personnes en situation de précarité, etc

Cette faible appropriation s'explique également par un manque de renouvellement générationnel des dirigeants de structure et par l'habitude de réaliser en interne des tâches sans recours à des prestataires extérieurs utilisant plus fréquemment des outils numériques.

Certains outils à disposition des acteurs de l'ESS existent pourtant mais ils sont aujourd'hui trop peu utilisés, comme www.helloasso.com, première plateforme de financement participatif dédiée aux associations qui en outre développe gratuitement des outils de gestion des adhésions et de billetterie en ligne pour les associations⁴.

De même, Solidatech est un programme de solidarité numérique dédié aux associations, fondations reconnues d'utilité publique, et bibliothèques publiques françaises, qui a pour mission d'aider ces organisations à but non lucratif à renforcer leur impact par le numérique. Lancé en 2008, Solidatech est porté par « Les Ateliers du Bocage », entreprise d'insertion membre d'Emmaüs France, en partenariat avec le réseau international de solidarité numérique TechSoup.

Plusieurs initiatives témoignent de la prise en compte des apports du numérique par certains acteurs de l'ESS, telles que l'atelier « ESS & numérique » du Conseil départemental de l'ESS du département du Pas-de-Calais qui vient d'être mis en place, ou encore la [récente publication de la CRESS Centre-Val de Loire](#) sur ESS et économie numérique.

Les acteurs de la médiation numérique

De nombreux acteurs de l'ESS sont impliqués depuis plusieurs années dans le champ de la « **médiation numérique** » et sont soutenus par les collectivités locales.

⁴ HelloAsso se rémunère via des « pourboires » volontaires plutôt que par des commissions.



©La Machinerie, à Amiens, un FabLab où ont notamment lieu des ateliers de médiation numérique pour les jeunes et les seniors

Ces structures accompagnent des individus et des groupes (habitants, élèves, parents, professionnels...) à la maîtrise des technologies numériques, leurs enjeux et usages, dans l'optique de favoriser leur inclusion socio-professionnelle et de lutter contre la fracture numérique. On peut citer les « coding goûter » du tiers-lieu lyonnais Locaux Motiv' pour découvrir en famille et de manière ludique la programmation informatique ; ou encore en milieu rural l'accompagnement aux démarches en ligne organisé par la maison de l'emploi et de la cohésion sociale (MDECS) de la Lozère.

Les outils numériques constituent en outre un moyen efficace pour renforcer l'accessibilité de lieux culturels aux personnes en situation de handicap, avec par exemple l'application interactive « Muséo+ » développée par l'association lilloise Signe de sens, qui facilite la visite du Palais des Beaux-Arts de Lille pour des enfants, y compris les enfants en difficulté de communication ou de compréhension (sourds, autistes, déficients intellectuels,...).

« La Machinerie » : des programmes d'incubation, de formation et de médiation numérique au carrefour de l'ESS

Ce [FabLab](#) d'Amiens organisait le 17 janvier dernier une présentation de son programme d'incubation de projets numériques « STARTER ».

STARTER, ce sont 3 mois d'accompagnement à l'expérimentation pour des personnes souhaitant aller jusqu'à tester la commercialisation de leur projet. Les critères de sélection pour intégrer cet incubateur recoupent des éléments proches de ce qui peut caractériser des projets d'ESS, puisque ce programme est ouvert à des porteurs s'inscrivant dans une logique d'innovation sociale avec :

- une dimension collective (projets porté par plusieurs personnes ou dans lequel la dimension collaborative, participative est importante) ;
- une volonté de répondre à un besoin social ;
- et/ou dont l'activité est liée au territoire régional (Grand Amiénois en particulier, potentiellement Hauts de France).

L'une des structures ayant été en incubation et toujours accompagnée au sein de La Machinerie, « Old'In », développe aujourd'hui des sessions de médiation numérique à destination de seniors. Ses sessions « Old's cool » d'accompagnement personnalisé de personnes âgées dans leur usage quotidien des outils numériques (smartphone, tablette numérique, ordinateur, internet) sont financées par le CCAS de la Ville d'Amiens, qui diffuse également l'information sur ces sessions auprès de son public suivi.

La Machinerie développe également un programme de médiation numérique « Make It Fab » à destination de jeunes décrocheurs scolaires, en lien avec des missions locales, centres sociaux et une école de la 2ème chance. Des crédits de la fondation Orange ainsi que du contrat de ville d'Amiens sont alloués au financement de ces ateliers de formation à l'usage d'outils de fabrication numérique.

En septembre 2017, les jeunes ayant suivi ces ateliers de formation « Make it Fab » et qui auraient développé un intérêt ou potentiel dans le domaine de la fabrication numérique, pourront rejoindre le programme de formation professionnalisante de 6 mois de la Machinerie « artisans numériques ». Ce programme de formation labellisé « Grande École du Numérique » (labellisation nationale de formations aux métiers du numérique sur différents territoires) vise le recrutement d'au moins 50 % de jeunes peu ou pas qualifiés, et notamment issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au-delà de la montée en compétence des jeunes accueillis en formation, ce programme permettra également à des structures de l'ESS de bénéficier de prestations de « Recherche & Développement » qu'elles ne peuvent d'habitude se permettre. Cette formation prévoit ainsi 3 mois d'alternance au sein de structures de l'ESS pour les jeunes formés qui devront y proposer une solution d'utilisation de machines numériques pour répondre à un besoin social local.

Contact: contact@lamachinerie.org - www.lamachinerie.org



Le développement des logiciels libres

Les collectivités locales peuvent aussi favoriser le développement des **logiciels libres**, un secteur partageant les valeurs de l'ESS.

Elles peuvent ainsi s'équiper en interne avec de tels logiciels en faisant appel aux services d'acteurs précurseurs dans ce domaine : l'association Adullact ou la SCIC Cliss XXI, qui gèrent un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

Ce développement des logiciels libres passe également par l'utilisation par les collectivités de fonds cartographiques ouverts, tels qu'OpenStreetMap, notamment dans le cadre de démarches de cartographie participative comme peut le faire la communauté d'agglomération Montpellier Méditerranée Métropole à travers son site www.data.montpellier3m.fr.

Des alternatives aux plateformes à but lucratif

Enfin, les collectivités locales peuvent aussi apporter leur soutien aux **plateformes coopératives**, portées par des acteurs de l'ESS et qui se distinguent des plateformes de l'économie collaborative à but lucratif, en ne concentrant pas valeur ajoutée et décisions.

En effet, ces plateformes prennent en compte la « communauté » de leurs utilisateurs dans leur gouvernance d'entreprise et partagent avec eux la valeur créée en commun plutôt que de rémunérer des actionnaires. Elles se démarquent également du mouvement d'**ubérisation de l'économie** engendré par les grandes plateformes à but lucratif et qui se traduit par des menaces de précarisation de l'emploi, de protection sociale au rabais et de liens de dépendance économique.

Pour exemple, la plateforme et association www.covoiturage-libre.fr est animée par des bénévoles et fonctionne sans commissions grâce à des dons. Seconde plateforme de covoiturage en France face à celle de BlaBlaCar en situation de quasi-monopole, elle se considère d'ailleurs comme un **commun numérique**.

Dans le domaine culturel, la SCIC stéphanoise 1D Lab est à l'origine d'une plateforme multimédia de streaming équitable « 1D touch ». Cette plateforme est accessible par l'intermédiaire de tiers-prescripteurs (bibliothèques publiques, Instituts français...) qui achètent des abonnements et les distribuent ensuite gratuitement à leurs publics. Cette plateforme offre également un nouveau modèle de rémunération des créateurs locaux et indépendants, plus favorable que celui des plateformes telles que Deezer ou Spotify, à travers la « contribution créative territoriale »⁵.



© 1D Lab, « 1D touch » plateforme de streaming équitable, un exemple de plateforme coopérative développée par la SCIC 1D Lab.

Il faut noter l'émergence du mouvement international « platform cooperativism » initié par deux chercheurs américains Nathan Schneider et Trebor Scholz, qui affirment que « l'économie solidaire mérite un internet de la solidarité »⁶. Tandis que ce mouvement s'organise, le développement des plateformes coopératives doit permettre à l'ESS de s'affirmer, alors qu'elle est restée jusqu'à présent en retrait au détriment des plateformes de l'économie collaborative à but lucratif aujourd'hui dominantes.

Ce retard s'explique notamment par le manque de financements dédiés tandis que les start-ups du numérique ont de très forts besoins de capitaux en amorçage de leur activité. Pour pallier ce manque, Odile Kirchner, déléguée interministérielle à l'ESS, appelle notamment les structures de l'ESS à renforcer leur dialogue avec l'initiative **FrenchTech** et ses outils de financement dédiés.

Vers une convergence entre ESS et communs numériques

La convergence entre ESS et **communs numériques** peut passer par l'ouverture des données numériques des collectivités locales et leur appropriation par les acteurs de l'ESS. Les collectivités peuvent ainsi nourrir un espace de données en commun, et offrir une autre perspective de développement de l'ESS par le biais du numérique. L'association OpendataFrance, créée en 2013 et rassemblant une soixantaine de collectivités locales ayant déjà publié librement leurs données, soutient d'ailleurs les démarches d'ouverture de données de nouvelles collectivités et diffuse des bonnes pratiques pour faciliter l'appropriation des données par les acteurs économiques et sociaux.

Pour favoriser cette convergence, le président du Labo de l'ESS Hugues Sibille assure enfin dans une tribune du quotidien La Croix intitulée « Affaire Uber : économie collaborative et économie coopérative ne sont pas synonymes » que « l'ESS doit rapidement établir les liens qui s'imposent avec l'approche des biens communs. Conjuguons collaboratif et coopératif pour que la révolution digitale soit porteuse de progrès social et non de désintermédiation sauvage »⁷.

Pour aller plus loin

Retrouvez notre dossier complémentaire sur www.rtes.fr, rubrique Nos actions > Publications > Lettres papiers. Avec des liens vers :

- **Les rapports** : « L'innovation au pouvoir ! » (Avril 2015) et « Gouvernance des politiques numériques sur les territoires » (Juillet 2015) d'Akim Oural ; « Le développement de l'économie collaborative » (Février 2016) de Pascal Terrasse ; « Les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques » (Octobre 2016) de l'association OpendataFrance.
- Le dossier documentaire de la **Fonda** « Le numérique, moteur du renouveau démocratique ? » ; l'étude de Solidatech et Recherches & Solidarité sur « la place du numérique dans le projet associatif en 2016 » et le compte-rendu de la rencontre du Labo de l'ESS « Vers une économie collaborative sociale et solidaire ? » du 13 décembre 2016.
- Notre interview d'Akim Oural en **version longue**.
- Des exemples détaillés d'initiatives dans les territoires : avec le **PTCE Coopaxis** à Tours autour de la médiation numérique et la **SCIC stéphanoise 1D-Lab** et sa plateforme coopérative.
- D'autres articles du site www.rtes.fr en lien avec cette thématique du numérique.

5 Plus d'informations dans notre dossier complémentaire en ligne.

6 Voir www.platformcoop.net.

7 Tribune dans La Croix, le 20/07/2015.



« Le numérique à la française, c'est l'ESS qui ne dit pas son nom ! » - Entretien avec Akim Oural.

Akim Oural est adjoint au maire de Lille et conseiller métropolitain délégué à l'économie numérique. Il est aussi membre du Conseil national du numérique. C'est à ce titre qu'il a rendu en Juillet 2015 un rapport sur la « Gouvernance des politiques numériques sur les territoires » à Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique et de l'Innovation.

Quel regard portez-vous sur la loi République numérique du 7 octobre 2016, qui invite explicitement les collectivités de plus de 3500 habitants à ouvrir leurs données ?

Il faut d'abord noter que cette loi a fait l'objet d'une longue phase de concertation avec un grand nombre d'acteurs. On peut dire que c'est véritablement la première loi numérique en France, dans le sens où les précédentes n'étaient que des traductions de directives européennes en droit français ou des réponses d'urgence à une problématique.

Les trois axes de cette loi constituent une première étape très importante, avec un premier volet visant à favoriser la circulation des données (avec notamment l'ouverture des données publiques et d'intérêt général et la création d'un service public de la donnée), un second traitant de la protection des citoyens et des consommateurs sur internet et un troisième consacré à l'accès au numérique dans tous les territoires et pour les publics en situation de handicap ou précaires (avec entre autres la mise en place d'une stratégie de développement des usages et des services numériques pour les départements et les régions).

Pourtant cette loi ne règle pas tout, et nous avons besoin d'aller beaucoup plus loin, notamment sur l'ouverture des données ou sur les moyens alloués à la médiation numérique dans les territoires.

Que peuvent faire les collectivités locales pour appuyer les structures de l'ESS qui s'emparent du numérique ?

Sur l'ouverture des données, il faudrait par exemple que le fonctionnement d'Etalab (mission placée sous l'autorité du Premier ministre administrant la plateforme gouvernementale ouverte des données publiques www.data.gouv.fr) soit davantage territorialisé, pour correspondre avec l'échelle du développement des structures de l'ESS, qui ont un ancrage territorial et qui développent leurs projets numériques dans la proximité.

Sur les plateformes de l'économie collaborative, je suis en accord avec la proposition du rapport de Pascal Terrasse « Le développement de l'économie collaborative », de promouvoir des « territoires collaboratifs expérimentaux ». A travers des appels à projets, cela permettrait à des collectivités territoriales de soutenir des expérimentations innovantes d'économie collaborative sur les territoires. Les acteurs de l'ESS qui sont ancrés dans les territoires, où ils recréent du lien social, auraient leur carte à jouer.

De manière générale, dans le rapport « Gouvernance des politiques numériques dans les territoires », j'appelle à la mise en place d'une nouvelle gouvernance territoriale reposant sur trois dimensions :

- le respect des différents niveaux de subsidiarité (en s'assurant que les projets sont développés à la bonne échelle territoriale, selon leur nature et leur taille),
- le développement plus massif de la mutualisation (avec par exemple la mise en place d'un socle de services publics électroniques fondamentaux accessibles en tout point du territoire par les citoyens),
- et le droit à l'expérimentation pour soutenir l'innovation.

Pour moi, le numérique à la française, c'est l'ESS qui ne dit pas son nom ! L'ESS crée par nature des communautés et travaille en proximité, ce sont des convergences fortes avec le secteur du numérique. Si modèle français il y a, il doit s'inspirer des fondements de l'ESS, ce doit être le modèle de nos villes intelligentes, qui s'inscrit dans le développement durable, qui comprend les vibrations des territoires, qui est connecté aux services publics.

Retrouvez la version longue de cet entretien avec Akim Oural dans notre dossier complémentaire en ligne.



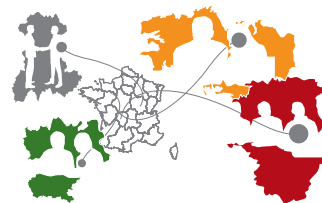
Colloque national sur les enjeux territoriaux de l'économie collaborative, les 29 & 30 mars à Rennes :
Co-organisé par l'association Collporterre avec Rennes Métropole, la FING et Télécom Bretagne.

Rencontre IREV/ANIS « Le numérique, un outil pour la stratégie territoriale en faveur des quartiers » le 10 mai 2017 à Lille :

Le centre de ressources de la politique de la ville IREV organise cette rencontre en lien avec l'association ANIS, un acteur précurseur de l'innovation sociale et numérique et des usages citoyens et solidaires du numérique.

Appel à projets de la Fondation de France jusqu'au 31 mai 2017 :

Pour soutenir des projets de médiation numérique et pour encourager une économie collaborative solidaire, la Fondation de France lance un appel à projets « Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante ».



L' AGENDA DU RTES

- **7 février** : Conférence en ligne du RTES « Communs, ESS et collectivités territoriales » (accessible en différé)
- **21 mars** : Séminaire « SCIC & collectivités » à Paris, avec la CGSCOP
- **4 avril** : Conférence en ligne du RTES « Migrants, quelques initiatives de l'ESS en lien avec les collectivités »
- **6 juin** : Conférence en ligne du RTES « Les mesures de l'impact social »
- **fin juin / début juillet** : AG du RTES et 6ème Rencontre nationale des collectivités locales autour de l'ESS, à Paris.

Bienvenue aux nouveaux adhérents !

- Cap Calais
- Colomiers
- Dolus d'Oléron
- L'Île-Saint-Denis
- Le Kremlin-Bicêtre
- Vaulx-en-Velin
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Valenciennes Métropole

Les Conseils régionaux membres du RTES au 31 décembre 2016 :

Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Corse, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur.



Politique de la ville et ESS

Initiatives, analyses et éclairages

Téléchargez nos dernières publications sur www.rtes.fr

Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE

Des exemplaires papiers de ces publications sont disponibles pour les adhérents et partenaires du RTES sur simple demande à animation@rtes.fr.



et l'étude

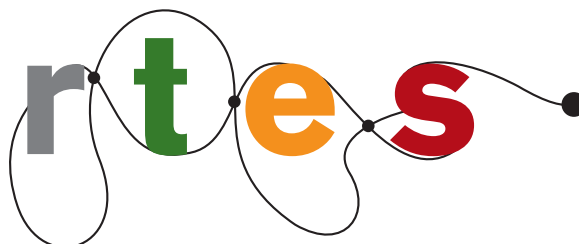


Sur www.rtes.fr

- En mars 2017, les Points de repères actualisés « Les modes de contractualisation collectivités / acteurs de l'ESS »
- En avril 2017, les Points de repères « Marchés publics & ESS »

Direction de la publication : Christiane Bouchart.
Coordination : Anne-Laure Federici. **Rédaction et mise en page** : Martin Besnier. **Charte graphique** : Yann Montagné.
Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print.

Adresse du siège: Hôtel de Ville, BP 667 - 59 033 Lille cedex
 Adresse postale: 75 rue Léon Gambetta - 59 000 LILLE
www.rtes.fr - animation@rtes.fr - 03 20 97 17 97



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

N° ISSN : 2431-5281